



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 29 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25- votants 32

Présents :

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Fabienne DREME
Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
Christian BOCQUET à Yves GUILLOTTE
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Elodie DONDIN à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Yvan SONNERAT à Philippe LANGANNE

Excusés :

Secrétaire de séance : Elisabeth BOIVIN

2022-77 Convention de financement avec l'ADEME pour l'élaboration du schéma directeur cyclable

Monsieur Michel PASSETEMPS, Vice-président, rapporteur

Dans le cadre de sa prise de compétence mobilité, la CCFU a identifié un enjeu prioritaire de limitation de l'usage de la voiture pour rejoindre les polarités du territoire et le bassin d'emploi et d'équipement du Grand Annecy.

L'amélioration de cette jonction doit passer, entre autres, par le développement des mobilités actives et notamment cyclables. Ainsi, la CCFU a lancé plusieurs projets dont l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

L'objectif est donc de mailler le territoire en interne entre hameaux, et de rabattre les chefs-lieux et hameaux vers la vélo-route structurante (V62). Le schéma définira ainsi des itinéraires cyclables opérationnels et connectés avec les territoires voisins.

Pour élaborer ce schéma, la CCFU se fait accompagner par l'agence écomobilité. La commission mobilité de la CCFU suit ce projet dont le rendu est prévu pour début 2023.

La CCFU avait candidaté à l'appel à projet de l'ADEME AVELO2 au printemps 2022 pour solliciter un cofinancement sur la réalisation de ce schéma.

Après instruction des candidatures, le dossier de la CCFU a été retenu pour un co-financement à hauteur de 60% des dépenses engagées.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont précisées dans l'annexe ci-jointe.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser** le Président à signer la convention de financement avec l'ADEME,

- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Elisabeth BOIVIN**

